



## ARRETE PORTANT SUR LA NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Le Maire** de la Commune de VEIGNE,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 123-6, R 123-7, R 123-8 à R 123-15,

**Vu** le Procès Verbal d'élection du Maire en date du 29 mars 2014,

**Vu** la délibération n°2014.03.01 en date du 29 mars 2014 relative à l'élection du Maire,

**Vu** la délibération n°2014.03.07 en date du 29 mars 2014 fixant à seize le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

**Vu** l'arrêté n°2014/083 en date du 25 avril 2014 portant nomination des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

**Vu** la délibération n°2015.07.24 relative à la mise à jour du tableau d'ordre du Conseil Municipal,

**Vu** l'arrêté n°2015/118 en date du 28 juillet 2015 portant sur le tableau d'ordre du Conseil Municipal,

**Considérant** l'affichage en mairie pour un appel à candidature au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale effectué du 7 au 28 octobre 2015,

**Considérant** la candidature de Monsieur BRODETSKY Sacha, membre de l'Association des Paralysés de France,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Sont élus membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale au sein du Conseil Municipal :

- Madame CHAINE Jacqueline,
- Madame RIGAUT Guylaine,
- Monsieur DEGUFFROY Romain,
- Monsieur BARRIER Christian,
- Madame DEBAENE Sylvie,
- Madame FERAY Christiane,
- Madame POURCELOT Danièle,
- Madame MENANTEAU Maryse.

**ARTICLE 2 :** Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale:

- Madame LABARRE Isabelle,
- Monsieur MAHAUT Luc,
- Monsieur MARÉCHAL Georges,
- Monsieur BRODETSKY Sacha (membre de l'Association des Paralysés de France),
- Monsieur COURTAULT Raymond,
- Monsieur GEORGE Jean-Michel,
- Madame GODARD Annette,
- Madame VINOT Marie-Christine (représentante de l'UDAF).

**ARTICLE 3 :** L'arrêté n°2014/083 en date du 25 avril 2014 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est abrogé.

**ARTICLE 4:** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire,
- Aux Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
- Monsieur le Comptable Public Assignataire à la Trésorerie de Montbazou (37250),
- Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Veigné (37250).

Fait à Veigné le 30 octobre 2015

Patrick MICHAUD

Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702665-20151103-2015187-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/11/2015

Le Maire,  
Patrick MICHAUD

Publié/Notifié le 3 NOV. 2015

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication ou notification.